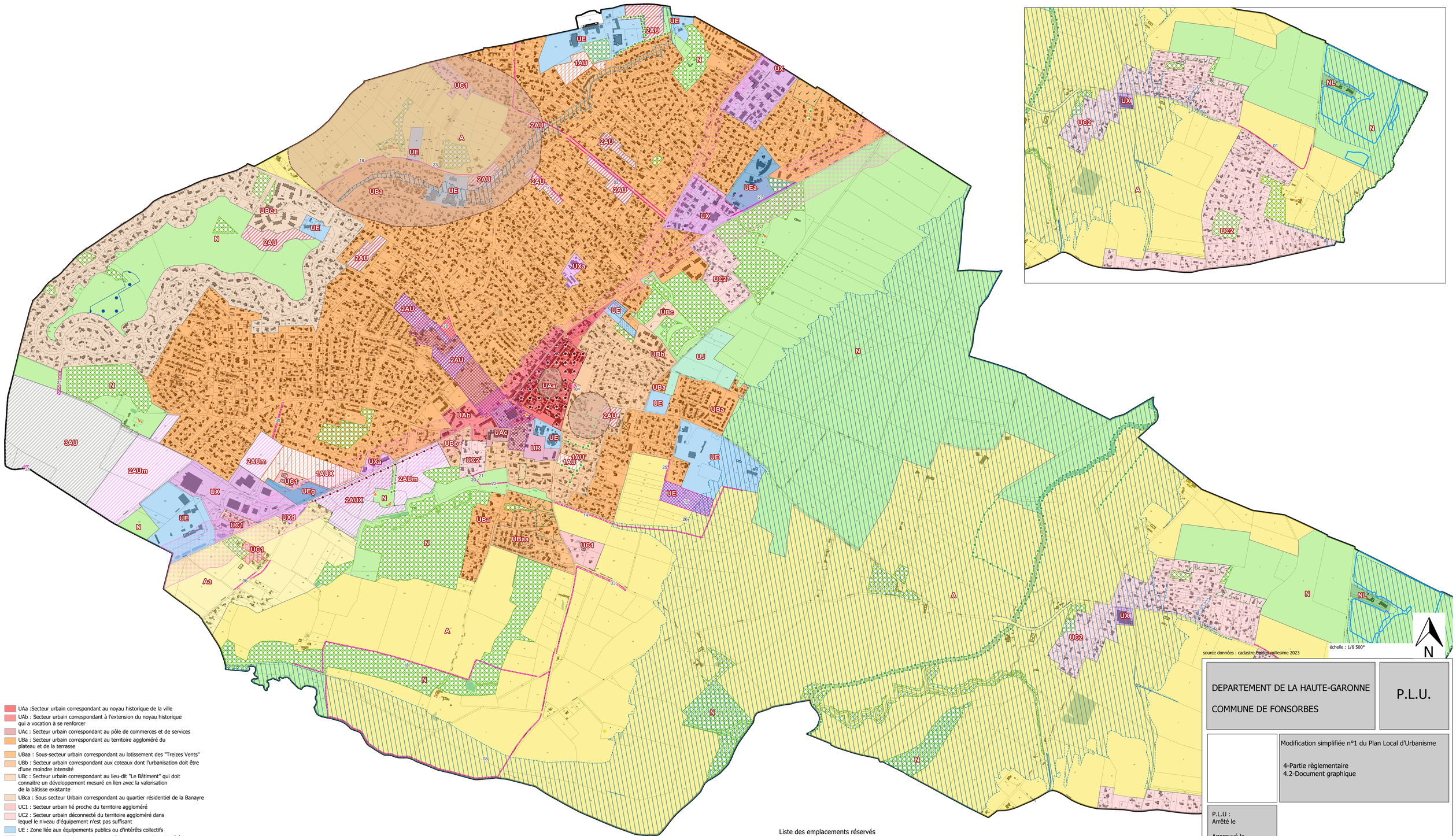


source données : cadastre Etalab millesime 2023

échelle : 1/6 500°

N

UAa :Secteur urbain correspondant au noyau historique de la ville
UAb : Secteur urbain correspondant à l'extension du noyau historique qui a vocation à se renforcer
UAc : Secteur urbain correspondant au pôle de commerces et de services
UBa : Secteur urbain correspondant au territoire aggloméré du plateau et de la terrasse
UBaa : Sous-secteur urbain correspondant au lotissement des "Treizes Vents"
UBb : Secteur urbain correspondant aux coteaux dont l'urbanisation doit être d'une moindre intensité
UBc : Secteur urbain correspondant au lieu-dit "Le Bâtiment" qui doit connaître un développement mesuré en lien avec la valorisation de la bâtisse existante
UBca : Sous secteur Urbain correspondant au quartier résidentiel de la Banayre
UC1 : Secteur urbain lié proche du territoire aggloméré
UC2 : Secteur urbain déconnecté du territoire aggloméré dans lequel le niveau d'équipement n'est pas suffisant
UE : Zone liée aux équipements publics ou d'intérêts collectifs
UEa : Secteur urbain correspondant aux équipements publics d'intérêts collectifs de Moudran
UEg : Secteur urbain liée à l'EHPAD
UJ : Zone Urbaine correspondant aux jardins familiaux
UR : Zone urbaine correspondant à un projet de renouvellement urbain
UX : Zone urbaine liée aux activités économiques
UXa : Secteur urbain lié aux activités artisanales
UXd : Secteur urbain liée aux activités économiques prenant en compte l'amendement Dupond
1AU : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation principalement de l'habitat soumise à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
1AUX : Secteur à urbaniser ouvert à l'urbanisation lié aux activités économiques intégré à l'urbanisation
2AU : Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation
2AUm : Secteur à urbaniser fermé à vocation mixte d'activités économiques et d'habitats
2AUX : Secteur à urbaniser fermé liée aux activités économiques
3AU : Zone à urbaniser fermée, devant faire l'objet d'une procédure de révision générale du PLU pour être ouverte à l'urbanisation
A : Zone Agricole
Aa : Secteur Agricole non constructible
N : Zone Naturelle

PRESCRIPTIONS
Espace boisé classé (art L113-1 du CU)
Eléments du patrimoine à préserver au titre de l'article L151-19 du CU
Espace présentant intérêt paysager et/ou écologique (boisement/ripisylve) au titre de l'article L151-23 du CU
Espace présentant un intérêt paysager et/ou écologique (jardins) au titre de l'article L151-23 du CU
Emplacement réservé
Servitude de projet de 5 ans à partir de la date d'approbation du dossier (30/01/2020)
Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
Zones humides
Point de vue à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
Boisement linéaire à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
Marge de recul
Elément remarquable du paysage à préserve au titre de l'article L151-19 du CU
Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les dispositions du CU

INFORMATIONS
Secteur affecté par le bruit
Sites archéologiques
Plan de Prévention des Risques d'Inondations
Plan d'eau

Liste des emplacements réservés

N°	Bénéficiaire	Destination	Surface (m2)
01	Commune	Création d'un cheminement piéton le long de la RD68 et du chemin de Birazel (Aygolounguo)	2233
02	Commune	Aménagement de la RD 65a	5814
03	Commune	Aménagement du carrefour RD 82 x VC 1 (chemin d'Esquiré)	2355
04	Commune	Aménagement du carrefour ch Bellevue x RD 68	444
06	Commune	Elargissement du chemin de Cantegraille (l=4m)	1004
08	Commune	Chemin piétonnier (ancienne voie ferrée et prolongement) (l=4m)	9362
12	Commune	Chemin piétonnier au lieu-dit Flambanto (entre le chemin du Vigné et le chemin de la Flambanto) (l=3m)	1185
14	Commune	Cheminement piétonnier quartier "Les Boulbènes" (l=4m)	1948
15	Commune	Equipements sportifs au lieu-dit "Les Boulbènes"	26372
18	Commune	Plaine de "la Martinette" - chemin piéton	6360
19	Commune	Aménagement et élargissement du chemin de Marial (l=3m)	1757
20	Commune	Desserte du lotissement des Acacias par le réseau d'assainissement collectif	246
21	Commune	Fious - passage canalisation assainissement (lotissement les Acacias)	195
22	Commune	Fious - fossé (parcelle BB38) lotissement les Acacias	500
23	Commune	Elargissement du chemin Marial	1390
25	Commune	Création d'une voie de désenclavement entre le ch des Boulbènes et l'ER19	466
26	Commune	Mise en place d'une conduite liée à la station d'épuration	3412
27	Commune	Création d'une piste cyclabe le long de la RD632 d'une largeur de 3m	1155
28	Commune	Aménagement d'un bassin de rétention (parcelle BR11)	4772
30	Commune	Création de voie impasse des Chênes	1179
31	Commune	Création de deux amorces de voie au lieu-dit Marceri	346
31	Commune	Création de deux amorces de voie au lieu-dit Marceri	1827

0 100 200 300 400 500 m

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE FONSORBES

P.L.U.

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

4-Partie règlementaire
4.2-Document graphique

P.L.U :
Arrêté le

Approuvé le

Exécutoire le

Visa

Date :

Signature :

16 av. Ch. de Gaulle
Batiment n°8
31130 BALMA
Tél : 05 34 27 62 28
Fax : 05 34 27 62 21
contact@paysages-urba.fr